



STENOGRAMME

51^{ème} Séance

du

29 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance de travail du Conseil Municipal sur la base de l'ordre du jour qui vous a été communiqué.

J'ai à faire état de quelques excuses. M. l'Adjoint DREYFUSS donne pouvoir au 1^{er} Adjoint qui présentera les points 23 et 24. Mme LOUIS, Mme SANCHEZ, M. DENECHAUD et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à Mme HOFF, M. HILBERT, Mme VALENTIN et Mme BRANDALISE. M. BECHLER et Mme PELLETIER arriveront avec un peu de retard.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité, Mme DENEUVILLE est toujours disponible. Nous proposons le Directeur Général des Services comme suppléant. Est-ce que les deux sont acceptés ? Cela semble être le cas. Ils sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai trois communications à vous faire.

C'est d'abord la notation de VIALIS qui obtient la note maximum, c'est-à-dire C 3++ attribuée par la Banque de France. Pour information, VIALIS est un partenaire en vue de déposer un dossier de candidature pour une production photovoltaïque avec Engie qui est un spécialiste en la matière.

La deuxième communication porte sur le palmarès des villes du Guide Michelin. Colmar a obtenu les 3 étoiles. Je rappelle que 2 étoiles signifie « Mérite un détour » et les 3 étoiles « Vaut le voyage ». Les 3 étoiles étant la sanction – si je peux l'appeler ainsi – maximale.

La troisième communication concerne le cadre de l'opération Cœur de Ville. Colmar a répondu à la consultation « Réinventons nos cœurs de ville » avec un projet de base qui doit être une référence. Ce projet de base a été accepté par le Comité de Direction. Il y a moins d'un mois, j'étais appelé à donner le pourtour des arguments qu'il y avait lieu de faire valoir. En l'occurrence, il s'agit de la rénovation de la gare de marchandises, la gare Sud, pour lui donner une autre destination. Le fait que ce projet ait été retenu est un atout supplémentaire pour la Ville de Colmar d'autant plus que nous tournons dans le domaine économique.

Cela étant dit, nous passons au point suivant relatif au taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement. Je donne la parole à M. WEISS.

5. Mise à jour du barème des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est l'actualisation des tarifs. Cette proposition fait-elle appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

6. Cimetière municipal : Conversion d'une concession perpétuelle en concession perpétuelle à titre honorifique.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Subvention d'investissement à l'unité locale de Colmar de la Croix-Rouge française.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Élection des membres de la commission relative à la Délégation de Service Public pour la gestion de la patinoire de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le principe est adopté à l'unanimité sans discussion.

M. le Maire MEYER : Pour la désignation des membres.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Nous puissions dans la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Maire MEYER : Nous procédons comme d'habitude parmi les titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, étant entendu que nous tenons à ce que toutes les sensibilités présentes au Conseil Municipal soient représentées.

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Il s'agit de MM. Robert REMOND, Gérard RENIS, Laurent DENZER-FIGUE, Dominique GRUNENWALD et Christian MEISTERMANN, pour les titulaires. Il s'agit de M. HILBERT, de Mmes VALENTIN, HOUPIN et PELLETIER et de M. LEUZY, pour les suppléants.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons voter en bloc. Qui approuve cette composition ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La proposition est adoptée à l'unanimité. La décision est donc prise et le jury est installé. Merci beaucoup.

9. Subvention d'équipement au bénéfice de l'Aquatic Club d'Alsace - Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Tour de France 2019 : Mise en place d'un mécénat.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le mécénat marche plutôt bien, voire très bien.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

11. Aide à la rentrée scolaire : nouvelle condition d'octroi à partir de la rentrée 2019/2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire Serpentine.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. M. le Maire. Aujourd'hui, le Ministre de l'Éducation Nationale a comme projet à très court terme, dès la rentrée 2019, de bouleverser l'organisation de l'école française en imposant un statut lié à la direction d'école. C'est vrai, les directrices n'en peuvent plus et il est urgent de trouver des solutions, mais le point que vous nous soumettez ne revient pas seulement à décider qu'il n'y aura qu'une direction d'école unique pour les écoles maternelle et élémentaire Serpentine. Il s'agit de la réunion de deux écoles en une structure administrative unique, l'école primaire Serpentine et par conséquent, il s'agit bien de supprimer l'école maternelle du même nom. Le calendrier prévu par la Loi BLANQUER stipule que pour ce faire, il doit y avoir une délibération du Conseil Municipal qui doit aboutir à un arrêté municipal et que, au préalable, les conseils d'école doivent se réunir séparément, c'est-à-dire celui de l'école maternelle et celui de l'école primaire, et doivent rendre leur avis sur cette fusion. Les conseils d'école ont-ils été consultés ? Si oui, nous aimerions communication de leur avis.

Par ailleurs, nous craignons que la création d'une école primaire, ici la Serpentine, mais sans doute plus tard pour d'autres établissements de la Ville et en général dans le pays :

- n'entraîne une économie de nombreux postes de directeurs puisque les écoles élémentaires et maternelles fusionnent pour créer exclusivement des écoles primaires ;
- aboutisse à des fermetures de classes. On nous parle de ne pas fermer d'écoles, mais dans la quasi-totalité de fusion d'écoles, des fermetures de classes ont eu lieu ;
- soit un copier-coller du Premier degré sur le Second degré avec notamment un supérieur hiérarchique déconnecté de la communauté pédagogique qui en diminue le travail et les avis du conseil des maîtres.

Cela ne me semble pas aller dans le sens du renforcement de la cohérence éducative ni de la continuité pédagogique qui sont mises en avant pour justifier les fusions administratives. On risque d'aboutir – et c'est d'ailleurs dans les objectifs de la loi – à un recrutement de directeurs ou de directrices n'ayant jamais été enseignants comme c'est le cas pour les chefs d'établissement du Second degré. Nous savons que les préoccupations des parents et les enseignements sont totalement différents entre la maternelle et la primaire. Une direction unique, *a fortiori* si, à terme, le directeur est recruté hors de la communauté éducative. Saura-t-il prendre en compte et agir en conséquence ? À mon avis, ce ne sera pas le cas.

Ensuite, nous craignons que la Ville n'en profite pour supprimer encore des ATSEM alors qu'elles sont en sous-effectif dans la plupart des écoles

colmariennes en utilisant par exemple le personnel présent dans les écoles primaires et qui ne sont pas des personnes formées.

Je doute donc absolument que cela soit au bénéfice tant des enfants que de la qualité de l'enseignement. Je voterai contre cette proposition. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, au départ sur la consultation des conseils d'école.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Nous vous communiquerons, Mme VALENTIN, le compte rendu des conseils d'école qui se prononcent sur le sujet.

Mme VALENTIN : Qui se sont prononcés ou que vous allez consulter ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Qui se sont prononcés. Je regarde juste les collègues qui étaient aux conseils d'école, car je n'y suis pas personnellement et n'ai pas encore récupéré les comptes rendus, mais ils se sont prononcés. Nous vous les communiquerons dès que nous les aurons.

Mme VALENTIN : Très bien.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Il n'y a pas de souci. S'agissant du reste de votre demande, je peux vous dire que nous sommes à notre troisième fusion d'école à Colmar. Je suis surprise parce que c'est la première fois que vous faites cette intervention, peut-être que l'actualité vous a donné quelques idées, tant mieux, j'aime beaucoup quand tout le monde s'intéresse à la qualité pédagogique et à ce que nous faisons à Colmar. Vous verrez dans le rapport tout à l'heure le nombre de projets scolaires que nous soutenons, ce qui prouve l'excellence des projets pédagogiques et de la communauté éducative de manière générale à Colmar.

C'est la troisième fusion d'école et pourquoi fusionnons-nous des écoles primaires et maternelles ? La première raison est que les bâtiments sont communs. Les écoles maternelle et élémentaire Serpentine communiquent entre elles même s'il y a deux cours. La deuxième raison est que l'emploi du temps d'un directeur d'école qui enseigne, c'est encore le cas dans beaucoup d'écoles et c'est justement le cas de la directrice de la maternelle et de la directrice de l'élémentaire, c'est extrêmement compliqué. Pour une école aussi chargée que Serpentine, les directrices doivent à la fois enseigner et diriger l'école. C'est compliqué, c'est difficile. S'ils avaient le choix, tous les directeurs que je rencontre aimeraient avoir une décharge unique, ce qui leur permettrait d'endosser complètement leur rôle de manager et d'avoir plus de temps pour être à l'écoute de leurs collègues enseignants et également pour les parents. Je crois que c'est plutôt une bonne décision dans l'intérêt des élèves et des parents.

S'agissant de vos craintes sur les ATSEM et les fermetures de classes, c'est exactement le contraire à Serpentine, nous avons peut-être un projet d'ouverture de classe pour la rentrée parce que c'est une école extrêmement dynamique dans un quartier où il y a beaucoup de constructions.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. Comment résolvez-vous la situation des écoles maternelles des Roses et des Tulipes qui sont également rattachées à l'école

primaire Serpentine ? Vous parlez de continuité de locaux, c'est vrai pour l'école maternelle Serpentine, mais pas pour Les Roses et Les Tulipes qui ensuite arrivent sur Serpentine dans une école primaire qui est déjà fusionnée.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Les deux directrices de la maternelle Les Tulipes et Les Roses dont les enfants vont aller à l'école Serpentine travaillent déjà en commun. Des projets se font entre la grande section des deux écoles maternelles dites isolées et le CP de l'école Serpentine afin que les enfants découvrent l'école. Il n'y a absolument aucun problème. Cela se fait comme dans toutes les autres écoles de Colmar. Cela ne va absolument pas remettre en cause ce fonctionnement sur ce cycle Grande Section/CP.

M. le Maire MEYER : Je comprends néanmoins les observations de Mme VALENTIN que j'analyse en deux temps. Il y a d'une part la situation locale. Mme l'Adjointe vient de répondre, mais aussi la philosophie nationale suite aux annonces qui ont été faites. Nous ne savons pas ce que sera demain, il faut laisser venir. Je suis surpris lorsque j'entends que plus aucune école ne sera fermée sans l'accord du Maire. Quel est le Maire qui accepterait la fermeture d'une école, bien qu'il puisse y avoir des fermetures de classes à l'intérieur de l'école ? Cela vient d'être rappelé par le ministre de ressort et je le comprends fort bien. Donc, une partie de la réaction de Mme VALENTIN est suscitée par cette orientation nationale.

Je suis surpris aussi lorsqu'elle dit que des personnes deviendront peut-être directrices alors qu'elles n'ont jamais enseigné. C'est une situation ancienne qui n'a jamais posé problème.

Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec trois oppositions.

13. Subvention pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est toute une série, là.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : C'est un dispositif qui marche très bien, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Nous n'en doutons pas. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

14. Fit Days MGEN 2019 - Convention de partenariat avec la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution de subventions tranche 1 de la programmation 2019 du contrat de ville - subventions de droit commun aux associations socio-éducatives.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion. Mme WOLFS-MURRISCH n'a pas pris part au vote.

16. Participation financière pour l'année 2019 pour le poste d'intervenant social de police au commissariat de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Contrat de mobilier urbain (panneaux historiques) - Élection des membres de la commission de concession relative au mobilier urbain.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : D'abord pour le principe. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Pour la composition, nous faisons comme tout à l'heure.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Nous puisons dans les membres de la Composition d'Appel d'Offres.

Il s'agit de MM. Robert REMOND, Gérard RENIS, Laurent DENZER-FIGUE, Dominique GRUNENWALD et Christian MEISTERMANN, pour les titulaires. Il s'agit de M. HILBERT, Mmes VALENTIN, HOUPIN et PELLETIER et LEUZY, pour les suppléants.

M. le Maire MEYER : Qui approuve cette composition ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La composition est acceptée.

18. Extension du dispositif de vidéoprotection sur l'espace public urbain de Colmar 8ème tranche de programmation 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. M. le Maire. Nous ne pouvons que réitérer les demandes que nous avons faites à chaque présentation d'extension du dispositif de vidéosurveillance, à savoir que nous aimerions que vous nous présentiez avec les autorités compétentes un bilan – si possible au 31 décembre de l'année dernière – de l'état de la délinquance et des problèmes de sécurité rencontrés sur la Ville de Colmar.

Nous répétons également que nous ne saurions passer à 102 caméras, le double qu'en 2012, tout en conservant le même nombre d'opérateurs pour les visualiser – 4 à ce jour, me semble-t-il –, car qu'apportent des caméras en termes de sécurité si elles ne servent qu'à enregistrer et éventuellement ensuite résoudre des actes de délinquance ? Il va de soi que le manque de personnel derrière les caméras ne permet pas de réagir et d'alerter les forces de police lorsque cela s'avère nécessaire.

De même, si on tient à assurer une véritable protection et pas une simple surveillance, les effectifs de la police municipale de Colmar devraient être étoffés pour assurer la même présence par habitant comme à Mulhouse ou Strasbourg.

Enfin, seule la présence humaine – j'insiste – des opérateurs et des forces de l'ordre en nombre et équipés comme il se doit, peut assurer la sécurité à laquelle nous sommes tout autant attachés que vous l'êtes. Aussi, nous vous invitons à privilégier dorénavant l'investissement humain qui nous semble plus nécessaire et opportun que de nouvelles dépenses en matériel. Nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. M. le Maire. Je demande la même chose : un bilan de l'efficacité de la vidéosurveillance ou vidéoprotection, car pour l'instant, nous ne pouvons que nous fier à notre instinct. Quand je lis que ce système de vidéosurveillance est dédié à la prévention des atteintes aux biens, à la protection des bâtiments publics, à la prévention du trafic de stupéfiants et d'actes terroristes, je pense que cela ne remplit sa mission que dans la prévention des actes terroristes puisque nous y avons bien heureusement échappé jusqu'à présent. Par contre, d'autres villes qui sont aussi équipées de vidéosurveillance n'y ont malheureusement pas échappé. Pour le reste, les atteintes aux biens, les protections des bâtiments publics et la prévention du trafic de stupéfiants, je ne peux me fier qu'à ce que je vois

instinctivement et concrètement sur le terrain, mais ce n'est pas scientifique, je ne peux pas faire de bilan. Nous voyons régulièrement des abribus cassés, des bâtiments publics tagués ou détériorés et du trafic de stupéfiants sur les parkings aux alentours des lycées. Dans ce cadre, je peux me demander si la vidéosurveillance est réellement efficace, d'où la demande d'avoir un bilan régulier de celle-ci. Énormément d'argent est dépensé pour ces caméras, pour l'entretien, pour la rénovation encore récemment et pour les visualiser, le personnel payé pour les regarder. Pour ces nouvelles tranches, on dépense plus que pour la tranche sur le social que nous avons traitée il y a 3 ou 4 rapports. C'est quasiment le double. Franchement, je me demande si c'est vraiment de l'argent bien investi. Autant pour la sécurité, nous sommes bien d'accord, il faut investir, mais il faut que ce soit efficace. J'aimerais que vous nous apportiez la preuve de l'efficacité de l'investissement dans ce cadre-là. Merci. Je voterai contre.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci. M. le Maire. J'ai pris l'habitude de répondre chaque année à ce genre d'intervention. Je voudrais juste rappeler la chose suivante à Mme VALENTIN : la première ville de France à s'être dotée de caméras, avait un maire socialiste, M. Gaston DEFFERRE. Je crois que vous êtes socialiste.

(Intervention inaudible de Mme VALENTIN sans micro)

M. RENIS : C'est simplement un petit rappel, Mme VALENTIN. Quant à M. HILBERT, vous savez que cette fois, je suis étonné, je l'avais déjà fait remarquer la dernière fois, au moins, il ne met plus de capuche devant les caméras.

Les caméras ont quand même ceci qui est très important, ceux qui souhaitent faire de mauvais coups, savent qu'il y a des caméras. Le nombre d'affaires élucidées après coup par les caméras est en constante progression. C'est dans toutes les villes de France. Il serait quand même incroyable que Colmar soit la seule ville de France où on veut moins de caméras alors que toutes les autres villes de droite, de gauche ou de n'importe quel autre bord, sont toutes axées caméras, ce sont de nouvelles technologies, il faut faire avec.

J'entendais également que vous disiez que le nombre de personnes est toujours le même, c'est faux, Mme VALENTIN. Vous n'avez pas lu le rapport ou vous avez oublié les premiers. Aujourd'hui, je crois qu'ils sont à 4 devant les écrans, ils sont plus que deux. Ne dites pas n'importe quoi ! Le problème est qu'avec vous, nous ne savons jamais, jamais, jamais ce que vous allez dire alors que vous lisez certaines fois les rapports de la façon dont vous avez envie de les lire.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. M. le Maire. J'ai dit dans mon intervention qu'ils étaient 4 actuellement pour visualiser, M. RENIS. Au lieu d'écouter votre colère, écoutez donc quand on parle.

Qu'un maire socialiste ait démarré cette opération et qu'aujourd'hui il y ait autant de maires socialistes que de maires de droite ou de n'importe quel

lieu qui mettent des caméras ne veut pas dire que c'est toujours une bonne chose. Nous attendons un bilan, nous souhaitons un bilan. Il n'est de votre ressort que de nous procurer cette information.

Ensuite, je vous rappelle que lorsque les subventions de l'État avaient diminué pour les équipements en caméra, la Ville de Colmar avait elle aussi diminué ses investissements dans ce domaine. Aujourd'hui, s'il y a encore beaucoup d'investissement dans les caméras de vidéosurveillance, c'est parce qu'il y a un apport considérable de l'État. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est normal, c'est la meilleure garantie.

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Au moins, Mme VALENTIN et M. HILBERT, vous êtes constants dans votre refus de faire en sorte que nous installions des caméras. Nous sommes aussi tout à fait constants dans notre volonté de dire que les caméras ne sont pas le seul moyen à notre disposition ou à celle des forces de l'ordre pour lutter contre la délinquance, mais sont un des maillons de cette grande chaîne de la sécurité et nous y croyons.

S'agissant du bilan, nous pouvons en parler. Vous savez, Mme VALENTIN et M. HILBERT, il ne faut pas annoncer des approximations au doigt mouillé parce qu'il y a des choses qui sont assez précises. La situation à Colmar s'est plutôt améliorée ces dernières années, c'est le fruit d'un travail intense mené par les forces de l'ordre en général, mais les caméras jouent un rôle extrêmement important à la fois en matière de prévention, mais également, ensuite, en matière d'intervention des forces de l'ordre. Je pourrais vous citer des dizaines et des dizaines d'exemples. Je retiens juste le dernier qui est tout frais puisqu'il date du week-end dernier. Nous avons malheureusement à faire face régulièrement – surtout en cette période de printemps et en été – à des rodéos de mariage. C'est insupportable. Cela fait du bruit et met les individus en danger. Le week-end dernier, un rodéo de grande ampleur était en préparation et a pu être arrêté à temps dans l'intérêt de tout le monde parce que la formation de ce regroupement de voitures qui était prêt à faire des rodéos de voiture pour fêter un mariage a été vue par les caméras. Cela a permis ensuite de donner l'alerte aux forces de l'ordre. Contrairement à ce que vous dites, Mme VALENTIN, les images ne sont pas simplement enregistrées, elles sont vues par des opérateurs qui ont donc vu la création de ce rodéo et ont pu donner l'ordre aux forces de l'ordre d'intervenir. Ce rodéo n'a pas eu lieu pour cette raison. C'est un résultat concret. Je pourrais multiplier ces exemples. Des scènes extrêmement dangereuses auraient pu se passer il y a quelques mois et ont été évitées grâce aux caméras parce que c'est un outil extrêmement approprié qui permet de sonner l'alerte. Il permet aux forces de l'ordre d'être extrêmement réactives parce que des personnes sont présentes derrière les caméras et pas simplement sous forme d'enregistrement.

Encore une fois, je peux vous citer des dizaines d'exemples qui vont en ce sens. Résultat, comme l'a dit M. RENIS, le taux d'élucidation est en forte augmentation.

M. le Maire MEYER : Grâce aux caméras.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Parce que les caméras permettent d'avoir des éléments de preuve irréfutables, ce qui permet ensuite à la justice de prendre des sanctions. Il ne s'agit pas simplement d'arrêter les malfaiteurs, encore faut-il qu'ils soient sanctionnés. Les caméras permettent de faciliter le travail de la police, mais également de la justice. C'est à verser au crédit de l'installation de ces caméras. Parfois, des incendies et des feux de poubelles sont provoqués pour alerter et prendre les pompiers à défaut et les orienter dans la mauvaise direction. Là encore, les caméras permettent de regarder les choses de manière précise et d'avoir une qualité d'intervention beaucoup plus efficace de la part des forces de l'ordre.

S'agissant du bilan de la délinquance, il n'est pas de notre ressort, mais de celui de l'État. Si vous le souhaitez, nous pouvons demander au commissaire si elle veut bien faire un bilan devant la Commission, mais j'ai un peu un doute, car une Commission s'est réunie avant la présentation du rapport qui vous est soumis ce soir. Vous n'étiez pas là et aucun membre de l'opposition n'était présent. C'est un peu dommage parce que nous aurions pu parler du bilan et avoir l'échange que nous avons ce soir. C'est le rôle des commissions. Malheureusement, nous avons eu cet échange entre nous, entre collègues de la majorité, c'est peut-être ce qui provoque vos réactions ce soir, mais si vous le pouvez, venez plus souvent aux commissions. Vous aurez aussi un certain nombre de réponses à vos questions. Cela doit fonctionner ainsi.

S'agissant de la dépense sociale, M. HILBERT, il ne faut pas mélanger les deux. D'ailleurs, vous savez bien que ceux qui sont souvent plus les cibles des délinquants sont dans des situations sociales difficiles et en grande fragilité et subissent encore plus que les autres les effets néfastes des dégradations, des vols et autres. Nous partons du principe que la sécurité est fondamentale. C'est la première des libertés, mais c'est également une garantie, notamment pour les plus faibles et nous y sommes particulièrement attachés.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. M. le Maire. Des chiffres, vous n'en avez pas apporté. Des rodéos, c'est bien que les Colmariens aient pu y échapper le week-end dernier, mais nous étions au Festival de rue ce week-end, il y avait une pièce de théâtre à l'extérieur et nous avons été bien embêtés par un rodéo qui avait lieu ce samedi. La prévention des rodéos, je veux bien, mais il y en a énormément tous les samedis. Les caméras ne les empêchent pas.

S'agissant de notre présence dans les commissions, nous sommes à 4 dans l'opposition si je compte nos confrères socialistes, nous essayons de venir régulièrement. Vous êtes Président de la Commission Urbanisme et il me semble que vous n'étiez pas là non plus les dernières fois. S'il fallait faire le bilan de toutes les commissions où nous sommes là ou pas là, c'est un tout petit peu facile, M. le 1^{er} Adjoint.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. Je rajouterais que même à cette commission, vous n'auriez pas présenté de bilan, vous avez dit vous-même que ce serait difficile d'en avoir un. Merci.

M. le Maire MEYER : Quelles que soient les explications, vous ne seriez de toute façon pas d'accord. Il faut rester un peu philosophe et voir comment les choses se passent. Néanmoins, si le système de caméras marche et est garanti par l'Etat, c'est le meilleur garant puisque sinon, l'Etat ne financerait pas. C'est à cette hauteur que le constat est fait.

S'agissant du fonctionnement de la cabine de visionnage, même le Maire n'y a pas accès. La cabine est soit réservée au Commissaire de police, soit au Procureur, soit au Préfet puisque les choses sont bien séparées. Spontanément, le Préfet a visité il y a moins d'un mois la cabine de visionnage et m'a dit : « M. le Maire, je dois vous dire que le travail de cette cabine est efficace en fonction de ce que j'ai pu voir ». Sa visite n'était pas prévue.

Dans la mesure où les résultats sont bons au niveau national, il n'y a pas de raison que les résultats colmariens soient moins bons.

Le 1^{er} Adjoint a cité quelques exemples. Je pourrais y ajouter une série d'autres, comme les deux adolescents qui détroussaient les personnes âgées en leur arrachant leurs sacs. Prenez aussi le viol à la gare. Cela a été vu par les caméras et les auteurs ont pu être interpellés grâce à elles. Bien sûr, le résultat n'est pas toujours de 100 %, mais les caméras nous aident à améliorer la sécurité et le comportement des uns et des autres puisque le risque est toujours là. Nous sommes arrivés à solutionner d'autres détériorations de mobilier urbain grâce aux caméras. Bien sûr, la caméra n'est pas parfaite, mais livre néanmoins quelques résultats positifs. Je me contente de cet état des choses.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec trois abstentions et deux oppositions.

19. Attribution de bourses au permis de conduire voiture.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Transaction immobilière : cession de la maison sise au 27 rue de la 1ère Armée Française.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise rue des Jacinthes.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Approbation des modifications des statuts de l'Association Syndicale Libre de la Petite Rue des Tanneurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Attribution d'un concours financier aux Vitrines de Colmar pour la fabrication de « sacs shopping » en vue de l'opération des 3 jours Coup de Cœur à Colmar (3C).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais juste vous remercier d'avoir pris en compte la remarque que j'avais faite la dernière fois concernant les sacs en plastique et qui seront en coton cette année.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, il ne faut pas désespérer, M. HILBERT.

M. HILBERT : Mais je ne désespère pas !

M. le Maire MEYER : Vous aviez raison de le relever.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

24. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des commerçants du marché couvert 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Réellement, le marché couvert est devenu une locomotive dans l'Est de la Ville. Si vous avez habitude de le pratiquer, vous pouvez constater l'évolution de la clientèle. Ce n'est pas seulement une clientèle locale colmarienne, mais une clientèle qui vient d'un périmètre assez élargi. Si vous repassez le vendredi et le samedi, le marché couvert est devenu un rendez-vous convivial qui rassemble les uns et les autres. D'une pierre, nous avons pu atteindre trois coups : d'abord commercial, puis la mobilisation des commerçants et surtout l'activité économique initiée à travers les commerçants du marché couvert.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

25. Conventions Bourses jeunes projet "Adultes Ecout'Emoi".

Voir rapport –

Mme l'Adj. HOUPIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1er janvier 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. REMOND, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

M. le Maire MEYER : Je souhaite également soumettre à votre analyse un rapport n° 29 en rapport avec l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Il n'était pas prévu à l'ordre du jour, je ne peux pas vous le proposer dans la mesure où vous ne seriez pas d'accord. Le Conseil Municipal est-il favorable d'intégrer ce rapport supplémentaire à l'ordre du jour ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Acceptation du rapport.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. M. le Maire. Malgré cette précision quant au fait qu'il s'agit de former du personnel chargé de la restauration, il est quand même précisé que la somme que vous proposez de donner sera intégralement affectée à la restauration de l'édifice.

Le drame du 15 avril avec l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame est une tragédie, personne ne peut le contester, personne n'est indemne. Toutefois, j'aurais pensé et j'aurais même espéré que vous auriez l'intelligence de ne pas proposer cette subvention parce que vous êtes en principe soucieux du bon usage des deniers publics et que la somme nécessaire à la restauration de Notre-Dame est d'ores et déjà atteinte et même dépassée dans un concours de dons échevelé, une surenchère qui devient indécente. Pendant ce temps, rien que dans les points 15 et 16 que nous venons d'examiner, les subventions aux associations colmariennes restent en dessous de leurs demandes et donc, j'imagine, en dessous de leurs besoins. À tout le moins, on aurait pu consulter les Colmariens sur cette dépense.

Pour finir, alors qu'on se plaint constamment de la baisse des dotations de l'État, on trouve partout – Conseil Municipal, Conseil Départemental, Conseil Régional et je ne sais où encore – de l'argent à lui restituer. Autant reconnaître qu'il peut encore baisser ses dotations. Personnellement, je voterai contre cette subvention. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : J'entends votre observation. Je pense néanmoins avoir pris pas mal de précautions pour justifier la proposition qui est faite. La formation de personnes ayant en charge les spécificités d'un monument culturel du gabarit de Notre-Dame n'est jamais superfétatoire parce que ce personnel peut être utile pour d'autres restaurations importantes qu'il y a lieu d'engager.

Pour autant, s'agissant des associations locales, d'une façon générale et d'une année sur l'autre, la Ville de Colmar n'est pas en retrait par rapport à ce qui a été fait l'année précédente. Nous sommes plutôt en augmentation, donc je suis relativement serein également à hauteur de cette comparaison. J'étais l'autre jour à l'assemblée générale de l'OMC. Les réactions étaient unanimes pour saluer les contributions apportées par la Ville de Colmar. Je pense pouvoir également confirmer que ce que nous faisons localement est dans le respect des demandes qui nous sont présentées. Bien sûr, il n'est pas interdit de demander un certain montant, mais nous ne sommes pas obligés de suivre à hauteur du montant demandé. Quand vous voyez que d'autres associations ont une trésorerie plutôt large, je m'interroge quelquefois. Pourquoi la Ville de Colmar les aide encore alors que la ligne de trésorerie leur permettrait de vivre pendant une ou deux années ? Pour autant, nous ne sommes pas allés jusque-là.

Cette précision étant apportée pour ce qui est des associations locales, la précision est aussi apportée pour ce qui est du montant dédié à la formation de métiers particuliers. S'agissant du montant, je pense pouvoir l'assumer, étant entendu que même avec le contrat de confiance, nous sommes relativement à l'aise dans ce qui a été prescrit par l'État. En effet, l'économie réalisée par la Ville de Colmar dépasse celle qui nous a été demandée au niveau national. Je suis donc relativement à l'aise pour vous faire cette proposition.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. M. le Maire. Je pense que le drame qui s'est passé ce lundi a choqué énormément de monde, mais l'afflux de dons a aussi choqué beaucoup de monde. La plupart des arguments étaient de dire qu'heureusement il n'y a pas eu de victimes lors de cet incendie, mais il y a quand même beaucoup de pauvreté et de misère en France. L'afflux de dons, notamment des entreprises privées, va vers de vieilles pierres, aussi emblématiques qu'elles soient, et pas vers l'humain. Cela pose aussi un gros problème.

Je pense que nous aurions pu garder encore un peu de temps parce que la reconstruction de la cathédrale va prendre des années. Nous aurions pu intervenir si cela avait été nécessaire. À l'heure actuelle, nous ne savons pas si c'est nécessaire ou pas. Je pense que la solidarité aurait pu jouer, mais pas forcément maintenant. Après, je comprends que chacun veuille marquer son nom sur la reconstruction de cet édifice, mais c'est un petit peu égocentrique aussi. Il faudrait rester un petit peu humble par rapport à cela et rester raisonnable. Je pense que nous aurions mieux fait de garder cet argent-là de côté et le verser si cela avait été nécessaire, par rapport à tous les besoins existants. Nous avons une crise sociale depuis quelques mois en

France, on nous dit qu'il n'y a pas d'argent et tout d'un coup, des millions affluent. C'est un petit peu indécent aussi. Je m'abstiendrai sur ce rapport parce qu'il faut reconstruire cette cathédrale, mais de manière raisonnable et assez humble.

M. le Maire MEYER : Nous sommes 49, je pense qu'il existe 49 avis différents. Pour autant, je reste sur mon raisonnement. Supposez que je ne fasse pas de proposition, j'aurais certainement entendu : « Mais que fait la Ville de Colmar ? », donc je ne voulais pas non plus l'entendre d'autant plus que – je me répète peut-être – nous gérons notre budget d'une façon vraiment rigoureuse. S'il s'agit de donner le ton par une action de solidarité, je pense que nous devons le faire. Observez quand même aussi que lors des événements qui se passent dans le monde entier, à chaque fois, nous déclarons être présents. Prenez les inondations, les sinistres, la Ville de Colmar est à chaque fois présente dans ce qu'il y a lieu de faire. Selon moi, personne n'aurait compris que la Ville de Colmar fût absente dans cette action de solidarité relative à Notre-Dame de Paris. Du moins, c'est mon avis.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. M. le Maire. Juste une petite précision. C'est quand même la première et la seule fois au monde où des besoins sont d'ores et déjà couverts et où on apporte de l'argent.

M. le Maire MEYER : Personne ne peut l'affirmer puisqu'une surenchère est faite dans la communication verbale ici et aux quatre coins de France à travers ce qui est rapporté. Au départ, compte la déclaration de l'action de solidarité et je m'en tiens à ce seul raisonnement.

Mme FUHRMANN.

Mme FUHRMANN : Merci, M. le Maire. J'avais juste envie de faire une petite observation. À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Notre-Dame de Paris appartient à la richesse de notre pays, comme Versailles, l'Arc de Triomphe, la Place Stanislas à Nancy et nous en sommes tous très fiers. Notre participation atteste notre attachement à ce patrimoine. Il y a des débats qu'il ne faut pas mélanger. Bien sûr, l'aide aux personnes en difficulté doit rester une priorité, mais à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Donc, oui, bien sûr, pour la participation de la Ville de Colmar à cette opération.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. BECHLER : M. le Maire, je voudrais répondre à M. HILBERT pour lui dire que je peux être d'accord pour attendre un peu, mais si l'argent que donne le Maire est pour former des personnes, on ne peut malheureusement pas attendre. Ce n'est pas en deux jours que des personnes seront formées pour reconstruire la cathédrale. Il faut les former maintenant.

M. le Maire MEYER : Il n'y a plus de demande d'intervention.

Qui approuve la proposition qui vient d'être faite ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est approuvée avec trois votes contre et deux abstentions.

Nous sommes arrivés au bout de notre ordre du jour. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous remercie. La séance est levée. Je vous souhaite de passer une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 40